

Élections professionnelles du 28 novembre 2017

Psy-ÉN

**AVEC LA FSU, FAIRE RESPECTER LES DROITS,
CONFORTER LES ACQUIS,
CONQUÉRIR DE NOUVELLES AVANCÉES !**

VOTEZ



**SNUipp
FSU**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Éditorial

Le décret paru le 2 février 2017, instituant le nouveau corps des Psychologues de l'Éducation Nationale (Psy-ÉN), a marqué une avancée historique pour les personnels concernés et pour notre système éducatif. Il marque la reconnaissance d'un statut, il conforte les missions des personnels et inscrit la carrière des Psy-ÉN dans un processus de carrière revalorisée. La FSU et ses syndicats ont porté, sans relâche, cette revendication de création d'un corps unique. Alors que l'Administration tentait de réduire la psychologie au diagnostic et l'orientation à de la gestion des flux, la FSU a, au contraire, agi en portant une vision émancipatrice de l'éducation et de l'orientation, dans laquelle l'enfant et l'adolescent sont perçus dans toute la complexité de leur développement.

Le 28 novembre, les Psy-ÉN sont appelés à voter pour désigner leurs représentants dans différentes instances, tant au niveau académique que national. Cela n'a rien d'anodin. Cela revient à désigner celles et ceux qui, au quotidien, vous informeront et défendront vos droits, notamment dans les opérations de carrières. Mais il s'agit aussi d'envoyer un message clair : après l'avancée qu'a constituée la création du corps unique, il s'agit de marquer une nouvelle étape dans la revalorisation du métier. **Voter pour les candidats de la FSU (SNUipp-FSU et SNES-FSU), c'est se donner les moyens d'enranger de nouvelles avancées.** A l'opposé des syndicats qui refusent en bloc tout changement et à l'inverse des organisations syndicales qui ont combattu le corps unique pour maintenant mieux en vanter les mérites, la FSU maintient le cap d'une stratégie claire : enranger des avancées, les faire vivre, développer les luttes collectives pour continuer à obtenir des améliorations pour les carrières et les conditions de travail. **Ces nouvelles avancées seront possibles dès lors que les syndicats de la FSU sortiront renforcés de ces élections.**

De plus, pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, l'action ne s'arrête pas à la défense opiniâtre des droits relatifs à la carrière de chacun : au quotidien, les militants, qui sont aussi vos collègues dans les CIO, les circonscriptions, les collèges et les lycées, **défendent vos conditions de travail et les ambitions d'un service public de l'orientation renforcé, comme en attestent les nombreuses interventions et actions dénonçant les problèmes posés par la nouvelle carte des CIO dans notre académie et la non reconstruction des RASED.**

**PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :
VOTEZ AVANT LE 28 NOVEMBRE !**

**Pour conforter les avancées acquises par la FSU
et se donner les moyens d'en conquérir de nouvelles,
votez pour la liste SNES-FSU/SNUipp-FSU !**

Charlotte Bœuf, coordinatrice académique du SNUipp-FSU
Sophie Vénétiat, co-secrétaire générale académique du SNES-FSU

CE VOTE SE FAIT UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE !

Le matériel de vote doit être arrivé par voie postale à votre domicile **au plus tard le 31 octobre 2017.**

NE TARDEZ PAS À RENDRE VOTRE VOTE PAR LA POSTE : seules les enveloppes arrivées au Rectorat au plus tard le 28 novembre seront prises en compte.



CALENDRIER et INFOS PRATIQUES

Au plus tard le 31 octobre 2017, vous devez avoir reçu le **matériel de vote à votre domicile** (bulletins de vote, professions de foi des organisations syndicales et différentes enveloppes).

Organisation des DEUX votes national (blanc) et académique (bleu) :

- placer le bulletin de vote national (blanc) dans la petite enveloppe blanche **sans la coller et sans écrire dessus**, placer cette petite enveloppe dans la 2^{ème} enveloppe blanche, **compléter les informations (nom, prénom, signature...)** et **cacheter l'enveloppe.**

- placer le bulletin de vote académique (bleu) dans la petite enveloppe bleue **sans la coller et sans écrire dessus**, placer cette petite enveloppe dans la 2^{ème} enveloppe bleue, **compléter les informations (nom, prénom, signature...)** et **cacheter l'enveloppe.**

- placer ces deux enveloppes impérativement dans l'enveloppe T fournie et la poster. Il faut tenir compte des délais postaux donc **ne tardez pas à renvoyer votre vote ! Seules les enveloppes arrivées au Rectorat au plus tard le 28 novembre seront prises en compte.**

**AVEC LE SNES-FSU ET LE SNUIPP-FSU :
CONFORTER LE NOUVEAU STATUT, FAIRE RESPECTER
NOS DROITS, DÉFENDRE LES CIO ET LES RASED !**

GRÂCE À L'ACTION DES SYNDICATS DE LA FSU : UNE AVANCÉE HISTORIQUE !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille, assurant ainsi la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir sont essentiels **pour lutter contre les déterminismes**.

La création du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions, mais aussi celles qui sont propres à chaque spécialité : éducation développement et apprentissage (EDA) dans le 1^{er} degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le 2nd degré.

**DANS LE 1^{ER} DEGRÉ,
ENFIN, UN STATUT !**

La création du statut de psychologue dans les écoles supprime de nombreuses difficultés liées aux contradictions qui existaient entre fonction de psychologue et statut de professeur des écoles ou d'instituteur.

LE SNUIPP-FSU A OBTENU QUE :

- les missions ne soient pas réduites à l'évaluation psychologique ni aux interventions en situation d'urgence ;
- le travail au sein du RASED, la prévention, l'accompagnement psychologique soient maintenus et renforcés ;
- les avantages en matière de carrière, rémunérations, régime indemnitaire et conditions de travail soient conservés ;
- l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert.

**DANS LE 2ND DEGRÉ,
DES MISSIONS CONFORTÉES ET UNE CARRIÈRE
REVALORISÉE.**

LE SNES-FSU A OBTENU QUE :

- **psychologie et orientation soient officiellement liées.** Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'École que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la gestion des flux des élèves et les projets de régionalisation des CIO, qui remettraient en cause l'identité de nos missions.
- **les Psy-ÉN EDO obtiennent enfin, avec la création du corps unique, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, accès à la hors classe pour tous, création de la classe exceptionnelle.**
- **les fonctions de DCIO** soient confortées par le maintien des CIO dans l'ÉN. Le SNES-FSU continue de revendiquer une véritable prise en compte de leur charge de travail notamment par la revalorisation de leur indemnité de charge administrative et par leur accès à la classe exceptionnelle.

VOTEZ



**SNUipp
FSU**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Liste présentée par le SNES et le SNUipp, syndicats de la FSU



Élus de tous les personnels, les **commissaires paritaires** sont des **collègues en exercice dans les CIO et les RASED**, militants concernés par les problèmes du système éducatif et impliqués dans les actions revendicatives.

Ils **préparent et participent à toutes les opérations de gestion du personnel** : promotions, évaluation, accès à la hors-classe et au grade de DCIO, opérations de mutation inter et intra académique...

Ils **interviennent dans toutes les commissions** pour que des règles transparentes soient appliquées et que l'équité entre les personnels soit respectée.

Ils **informent et défendent les personnels** tant au niveau individuel que collectif.



Académie de VERSAILLES

Hors-classe du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Mme CHEROUVRIER Cécile – CIO de Versailles – 78

Mme DESAUBRY Christine – Circonscription de Gonesse – 95

Mme MENS Christine – CIO d'Argenteuil – 95

M. DUBOT Cyrille – Circonscription de Colombes – 92

Classe normale du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Mme HILGER Christelle – Circonscription de Suresnes – 92

Mme LEMOUSSU Aude – CIO de Boulogne – 92

M. VALLAIS Stéphane – Circonscription d'Argenteuil – 95

Mme TOTELIN Emmanuelle – CIO de Brunoy – 91

Pourquoi des listes communes SNES-FSU et SNUipp-FSU ?

L'équilibre de la liste des candidats FSU, dans la répartition entre 1^{er} et 2^{ème} degrés, aussi bien entre les candidats hors-classe et les candidats classe normale, qu'entre les titulaires et les suppléants, reflète le **travail d'étroite collaboration entre SNES et SNUipp**. En effet, les anciens psychologues scolaires et les CO-PSY et DCIO de nos syndicats ont été présents et actifs pendant toute la durée des discussions avec le Ministère de l'Éducation nationale dans les groupes de travail 2 (celui des RASED) et 14 (des CO-PSY). À l'annonce de la disparition programmée des psychologues scolaires, le GT2 a rejoint le GT14, avec la **possibilité de s'appuyer sur le corps des COPsy pour créer un corps de psychologues**. C'est une revendication que porte la FSU depuis 30 ans.

NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES SNES ET SNUIPP, SYNDICATS DE LA FSU, MAJORITAIRES DANS L'ÉDUCATION ET REGROUPANT DES PSY-ÉN DES DEUX SPÉCIALITÉS.

Nos candidates et candidats sont des psychologues qui travaillent sur le terrain et partagent vos conditions d'exercice au quotidien. Soucieux de développer la psychologie pour l'éducation et l'orientation, ils défendront vos droits et vous accompagneront dans toutes les opérations touchant votre carrière et vos conditions de travail.

LES REVENDICATIONS DE LA FSU

Pour une revalorisation de tous les aspects de notre métier, nous revendiquons :

- un plan de recrutement et des créations de postes pour atteindre, dans un premier temps, la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves,
- des conditions de travail et des modalités d'évaluation conformes à nos missions de psychologues et aux règles déontologiques de la profession,
- le maintien des indemnités ISAE et IFP pour les Psy-ÉN EDA et leur alignement pour les Psy-ÉN EDO et le maintien des indemnités REP et REP+.
- le maintien du réseau des CIO, lieu ressource indispensable pour le travail en équipe,
- des plans de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues.

LES SYNDICATS DE LA FSU VOUS DÉFENDENT AUSSI AVEC EFFICACITÉ DANS LES INSTANCES (MUTATIONS, PROMOTIONS...)

Les commissions administratives paritaires (CAPA)

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) sont composées pour moitié de représentants de l'Administration et pour moitié des élus du personnel des Psy-ÉN. Elles sont compétentes pour tout ce qui concerne la carrière des personnels.

Les commissaires paritaires préparent les CAPA à partir des documents fournis par l'Administration et par les informations transmises par les collègues (syndiqués ou non). Ils vérifient tous les documents et s'assurent que les règles d'équité entre les collègues sont respectées. Ils siègent dans les commissions et les groupes de travail et interviennent pour défendre les droits individuels et collectifs. Avant les CAPA et GT, ils informent sur les contenus et démarches, et après les commissions, ils informent les collègues et rendent compte de ces réunions.

Les différentes opérations de gestion

1. AVANCEMENT D'ÉCHELON, ACCÈS À LA HORS-CLASSE ET ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Le Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) va modifier les opérations de gestion. Le rôle des commissaires paritaires sera d'autant plus important pour informer et défendre les collègues et veiller à ce que l'Administration respecte les règles qui doivent être claires et transparentes.

Le principe du PPCR est que chaque personnel voit sa carrière se dérouler sur au moins deux grades (classe normale et hors-classe).

L'avancement d'échelon devient automatique sauf entre le 6^{ème} et 7^{ème} échelon et entre le 8^{ème} et 9^{ème}, où l'accélération de carrière d'un an est possible.

La classe exceptionnelle est créée au 1^{er} septembre 2017 et deux CAPA sont prévues dans l'année, une pour le rattrapage de 2017 et l'autre pour les promotions de 2018. Dans le second degré, cette promotion va concerner en principalement les directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO).

La hors-classe, mise en place exceptionnellement l'an dernier pour les COPsy grâce à la pugnacité de la FSU, va concerner tous les Psy-ÉN ayant atteint le 9^{ème} échelon depuis deux ans et fera l'objet d'une CAPA académique, qui ne sera donc plus ni départementale comme avant pour les psychologues scolaires, ni nationale comme l'an dernier pour les COPsy.

Les commissaires paritaires veilleront à ce que les collègues proches du départ à la retraite, ainsi que les collègues au 11^{ème} échelon depuis 3 ans soient prioritaires pour cet accès à la hors-classe, de même que les néo DCIO dans le 2nd degré.

2) LES MUTATIONS INTER ET INTRA-ACADÉMIQUES

Désormais, les Psy-ÉN Éducation, Développement et Apprentissage (EDA), comme les Psy-ÉN Éducation Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle (EDO), peuvent participer au mouvement inter-académique de mutation, ce qui leur permet de changer d'académie avec l'assurance d'avoir un poste de Psy-ÉN. De même, le mouvement intra académique favorise le changement ou le choix d'un département.

Le barème (nombre de points pour une mutation) est un outil indispensable pour l'équité de traitement et pour la transparence. Ce barème indique à l'Administration comment elle doit traiter chacun en fonction de règles communes qui doivent s'appliquer à tous.

Le SNES et le SNUipp revendiquent une évolution progressive des barèmes afin de mieux prendre en compte la réalité des situations, tout en permettant aux collègues de préparer leur demande en se référant aux mouvements précédents.

LES SYNDICATS DE LA FSU, UN OUTIL DE RÉFLEXION SUR NOS MÉTIERS



La FSU organise tous les ans un colloque qui permet la rencontre mais aussi l'échange, entre les psychologues de différents champs. En juin 2017, la FSU a ainsi tenu un colloque « Penser le développement psychique en lien avec les questions sociales, enjeux pour les psychologues et la psychologie ». Les échanges, riches, entre des professionnels de différents secteurs (Éducation Nationale, PJJ, Pôle Emploi...) ont permis de réfléchir aux démarches collectives qu'il nous faut inventer pour dépasser les dilemmes de métiers et les contradictions dans lesquels les psychologues sont pris.